



# NXT® Vapor Reduction Coating Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 24/02/2020

Version : 1.0

## SECTION 1 : IDENTIFICATION

### 1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : NXT® Vapor Reduction Coating Partie B

### 1.2. Utilisation prévue du produit

Membrane de réduction de vapeur. Pour usage professionnel seulement.

### 1.3. Nom, adresse et téléphone du responsable

#### Compagnie

LATICRETE International

1 Parc Laticrete, N

Bethany, CT 06524

T (203)-393-0010

[www.laticrete.com](http://www.laticrete.com)

#### Compagnie

LATICRETE Canada ULC

PO Box 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833)-254-9255

### 1.4. Numéro d'urgence

**Numéro d'urgence** : Pour les urgences chimiques, appelez ChemTel Inc. jour et nuit :  
(800)255-3924 (Amérique du Nord)  
(800)-099-0731 (Mexique)  
+1 (813) 248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification SGH-US / CA

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Acute 2 H401

Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS05



GHS07



GHS09

**Mention d'avertissement (GHS-US / CA)** : Danger

**Mentions de danger (GHS-US / CA)** :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H401 - Toxique pour la vie aquatique.

H411 - Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

**Conseils de prudence (GHS-US / CA)** :

P261 - Évitez de respirer les vapeurs, le brouillard ou les embruns.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et les autres zones exposées soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Évitez le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes

# NXT® Vapor Reduction Coating Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

et faciles à faire. Continuez à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P321 - Traitement spécifique (voir la section 4 de cette FDS).  
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.  
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P391 - Recueillir le déversement.  
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

## 2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

## 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

## SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.1. Substance

N'est pas applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients SGH
Homopolymère de l'oxirane, 2,2'-[(1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis-	(N ° CAS.) 25085-99-8	62 - 71	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 2, H411
Formaldéhyde, polymère avec (chlorométhyl) oxirane et phénol	(N ° CAS.) 9003-36-5	14 - 24	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Éther alkylique (C12-14) glycidyle	(N ° CAS.) 68609-97-2	9 - 19	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
Oxirane, 2,2'-[1,4-butanediylbis (oxyméthylène)] bis-	(N ° CAS.) 2425-79-8	3 - 7	Acute Tox. 4 (oral), H302 Acute Tox. 4 (cutanée), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation : poussière, brouillard), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 3, H402 Aquatic Chronic 3, H412
Acétate d'éther monométhyle de propylène glycol	(N ° CAS.) 108-65-6	0.05	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
1-propanol, 2-méthoxy-, acétate	(N ° CAS.) 70657-70-4	<0,001	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 1B, H360 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H : voir section 16

\* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage pondéral (% p / p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont répertoriés en volume par pourcentage volumique (v / v%).

\*\* La concentration réelle des ingrédients n'est pas divulguée en tant que secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS / 2015-17 et 29 CFR 1910.1200.

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

**Général** : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (montrez l'étiquette si possible).

**Inhalation** : En cas de symptômes : aller à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Obtenir des soins médicaux si les difficultés respiratoires persistent.

# NXT® Vapor Reduction Coating Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Contact avec la peau** : Retirez les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la zone affectée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si une irritation / éruption cutanée se développe ou persiste.

**Lentilles de contact** : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 30 minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenez immédiatement des conseils / soins médicaux.

**Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux.

## 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

**Général** : Sensibilisation cutanée. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions oculaires.

**Inhalation** : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

**Contact avec la peau** : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlure, sécheresse et dermatite.

**Lentilles de contact** : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

**Ingestion** : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

**Symptômes chroniques** : Aucun attendu dans des conditions normales d'utilisation.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, demandez un avis médical et des soins Si un avis médical est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette à portée de main.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse résistante à l'alcool ou produit chimique sec.

**Moyens d'extinction inappropriés** : N'utilisez pas un jet d'eau lourd. L'utilisation d'un jet d'eau intense peut propager le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie** : Non considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

**Risque d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité** : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de précaution Incendie** : Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.

**Instructions de lutte contre l'incendie** : Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés.

**Protection pendant la lutte contre l'incendie** : N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

**Produits de combustion dangereux** : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Des composés phénoliques. Aldéhydes.

**les autres informations** : Ne laissez pas le ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales** : Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols.

#### 6.1.1. Pour le personnel non urgent

**Équipement protecteur** : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

**Procédures d'urgence** : Évacuez le personnel inutile.

#### 6.1.2. Pour le personnel d'urgence

**Équipement protecteur** : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

**Procédures d'urgence** : À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant devrait reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié dès que les conditions le permettront. Ventiler la zone.

### 6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Évitez le rejet dans l'environnement. Recueillir le déversement.

# NXT® Vapor Reduction Coating Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Pour le confinement :** Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les ruisseaux.

**Méthodes de nettoyage :** Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations d'élimination.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Se laver les mains et les autres zones exposées à l'eau et au savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Évitez de respirer les vapeurs, le brouillard, les embruns. Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**Mesures d'hygiène :** Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques :** Respectez les réglementations applicables.

**Conditions de stockage :** Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles :** Amines. Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

### 7.3. Utilisations finales spécifiques

Membrane de réduction de vapeur. Pour usage professionnel seulement.

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne sont pas répertoriées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

1-propanol, 2-méthoxy-, acétate (70657-70-4)		
Colombie britannique	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Colombie britannique	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Acétate d'éther monométhyle de propylène glycol (108-65-6)		
USA AIHA	WEEL TWA (ppm)	50 ppm
Colombie britannique	OEL STEL (ppm)	75 ppm
Colombie britannique	OEL TWA (ppm)	50 ppm
Ontario	OEL TWA (mg / m <sup>3</sup> )	270 mg / m <sup>3</sup>
Ontario	OEL TWA (ppm)	50 ppm

### 8.2. Contrôles d'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits confinés. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

**Équipement de protection individuelle :** Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.



**Matériaux pour vêtements de protection :** Matériaux et tissus chimiquement résistants.

**Protection des mains :** Portez des gants de protection.

**Protection des yeux et du visage :** Lunettes de sécurité chimique.

**Protection de la peau et du corps :** Portez des vêtements de protection appropriés.

**Protection respiratoire :** En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation insuffisante, d'atmosphère pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

**les autres informations :** Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

# NXT® Vapor Reduction Coating Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Jaune
Odeur	: Bénin
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: N'est pas applicable
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: Indisponible
Point de rupture	: > 350,6 °F (177 °C)
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: 1.12
Solubilité	: Eau : insoluble
Coefficient de partage : N-octanol / eau	: Indisponible
Viscosité	: 1120 cP

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. **Réactivité** : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.
- 10.2. **Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. **Possibilité de réactions dangereuses** : La polymérisation ne se produira pas d'elle-même, cependant ce produit en présence d'une amine aliphatique peut provoquer une polymérisation irréversible avec une accumulation de chaleur considérable.
- 10.4. **Conditions à éviter** : Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- 10.5. **Matériaux incompatibles** : Amines. Acides forts, bases fortes, oxydants forts.
- 10.6. **Produits de décomposition dangereux** : Aucun attendu dans des conditions normales d'utilisation.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Information sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë (orale) : Non classés

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classés

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classés

Données LD50 et LC50 : Indisponible

Corrosion / Irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH : N'est pas applicable

Lésions oculaires / irritation : Provoque de graves lésions oculaires.

pH : N'est pas applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés

Risque d'aspiration : Non classés

# NXT® Vapor Reduction Coating Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Symptômes / blessures après inhalation** : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

**Symptômes / blessures après contact avec la peau** : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlure, sécheresse et dermatite.

**Symptômes / blessures après contact avec les yeux** : Cause des dommages permanents à la cornée, à l'iris ou à la conjonctive.

**Symptômes / blessures après ingestion** : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

**Symptômes chroniques** : Aucun attendu dans des conditions normales d'utilisation.

## 11.2. Information sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et LC50 :

Oxirane, 2,2'-[1,4-butanediylbis (oxyméthylène)] bis- (2425-79-8)	
DL50 Oral Rat	1134 mg / kg
ATE US / CA (cutanée)	1100,00 mg / kg de poids corporel
ATE US / CA (poussière, brouillard)	1,50 mg / l / 4h
Alkyl (C12-14) éther glycidique (68609-97-2)	
DL50 Oral Rat	17100 mg / kg
Lapin cutané LD50	> 3987 mg / kg
Formaldéhyde, polymère avec (chlorométhyl) oxirane et phénol (9003-36-5)	
DL50 Oral Rat	> 2 g / kg
Acétate d'éther monométhyle de propylène glycol (108-65-6)	
DL50 Oral Rat	8532 mg / kg
Lapin cutané LD50	> 5 g / kg

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Écologie - Général : Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Oxirane, 2,2'-[1,4-butanediylbis (oxyméthylène)] bis- (2425-79-8)	
LC50 Fish 1	13 mg / l
NOEC Chronic Algues	29 mg / l
Formaldéhyde, polymère avec (chlorométhyl) oxirane et phénol (9003-36-5)	
LOEC (aigu)	0,3 mg / l Daphnia magna
NOEC Crustacea chronique	0,3 mg / l Daphnia magna
Acétate d'éther monométhyle de propylène glycol (108-65-6)	
LC50 Fish 1	161 mg / l (Temps d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])
EC50 Daphnia 1	> 500 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

NXT® Vapor Reduction Coating Partie B	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

### 12.3. Potentiel bioaccumulatif

NXT® Vapor Reduction Coating Partie B	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.
Acétate d'éther monométhyle de propylène glycol (108-65-6)	
Log Pow	0.43

**12.4. Mobilité dans le sol** Indisponible

### 12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Évitez le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Recommandations pour l'élimination des déchets** : Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales

**Information additionnelle** : Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

# NXT® Vapor Reduction Coating Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

**Écologie - Déchets :** Évitez le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour l'environnement aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées ici ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non être connues au moment de la publication de la FDS.

### 14.1. Conformément à DOT

**Nom d'expédition** : SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES, NSA (Oxirane, 2,2'-[[1-méthyléthylidène] bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis-, homopolymère)

**Classe de danger** : 9

**Numéro d'identification** : UN3082

**Codes d'étiquette** : 9

**Groupe d'emballage** : III

**Polluant marin** : Polluant marin

**Numéro ERG** : 171



### 14.2. Conformément à IMDG

**Nom d'expédition** : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (Oxirane, 2,2'-[[1-méthyléthylidène] bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis-, homopolymère)

**Classe de danger** : 9

**Numéro d'identification** : UN3082

**Codes d'étiquette** : 9

**Groupe d'emballage** : III

**EmS-No. (Feu)** : FA

**EmS-No. (Déversement)** : SF

**Polluant marin** : Polluant marin



### 14.3. Conformément à l'IATA

**Nom d'expédition** : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (Oxirane, 2,2'-[[1-méthyléthylidène] bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis-, homopolymère)

**Classe de danger** : 9

**Numéro d'identification** : UN3082

**Codes d'étiquette** : 9

**Groupe d'emballage** : III

**Code ERG (IATA)** : 9L



### 14.4. Conformément au TMD

**Nom d'expédition** : SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, NSA (Oxirane, 2,2'-[[1-méthyléthylidène] bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis-, homopolymère)

**Classe de danger** : 9

**Numéro d'identification** : UN3082

**Codes d'étiquette** : 9

**Groupe d'emballage** : III

**Polluant marin (TMD)** : Polluant marin



## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Règlements fédéraux américains

<b>NXT® Vapor Reduction Coating Partie B</b>	
<b>SARA Section 311/312 Classes de danger</b>	Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Danger pour la santé - Corrosion ou irritation de la peau Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire
<b>Oxirane, 2,2'-[1,4-butanediylbis (oxyméthylène)] bis- (2425-79-8)</b>	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>Drapeau réglementaire EPA TSCA</b>	TP - TP - indique une substance qui fait l'objet d'une règle d'essai proposée en vertu de l'article 4 de la TSCA.

# NXT® Vapor Reduction Coating Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

<b>Alkyl (C12-14) éther glycidyle (68609-97-2)</b>	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>Formaldéhyde, polymère avec (chlorométhyl) oxirane et phénol (9003-36-5)</b>	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>Drapeau réglementaire EPA TSCA</b>	XU - XU - indique une substance exemptée de déclaration en vertu de la règle de déclaration des données chimiques, (40 CFR 711).
<b>Oxirane, 2,2' - [(1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis-, homopolymère (25085-99-8)</b>	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>Drapeau réglementaire EPA TSCA</b>	XU - XU - indique une substance exemptée de déclaration en vertu de la règle de déclaration des données chimiques, (40 CFR 711).
<b>Acétate d'éther monométhyle de propylène glycol (108-65-6)</b>	
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>Drapeau réglementaire EPA TSCA</b>	PMN - PMN - indique une substance PMN commencée.

## 15.2. Règlements des États américains

Ni ce produit ni ses composants chimiques n'apparaissent sur les listes des États américains, ou ses composants chimiques ne doivent pas être divulgués

## 15.3. Règlements canadiens

<b>Oxirane, 2,2' - [1,4-butanediylbis (oxyméthylène)] bis- (2425-79-8)</b>
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
<b>Alkyl (C12-14) éther glycidyle (68609-97-2)</b>
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
<b>Formaldéhyde, polymère avec (chlorométhyl) oxirane et phénol (9003-36-5)</b>
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
<b>Oxirane, 2,2' - [(1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis-, homopolymère (25085-99-8)</b>
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
<b>1-propanol, 2-méthoxy-, acétate (70657-70-4)</b>
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
<b>Acétate d'éther monométhyle de propylène glycol (108-65-6)</b>
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

## SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

**Date de préparation ou dernière révision** : 02/24/2020

**Les autres informations** : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des risques OSHA 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux (HPR) du Canada DORS / 2015-17.

### Phrases de texte intégral du SGH :

Acute Tox. 4 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation : poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussières, brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 2
Aquatic Acute 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables Catégorie 3
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B



# NXT® Vapor Reduction Coating Partie B

## Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Skin Irrit. 2	Corrosion / irritation cutanée Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H226	Liquide et vapeur inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact avec la peau
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque de graves lésions oculaires
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut provoquer une irritation respiratoire
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H360	Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître
H401	Toxique pour la vie aquatique
H402	Nocif pour la vie aquatique
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.*

NA GHS SDS 2015 (Can, US)